

LA FEUILLE DE L'ARBRE

Eau potable : sommes-nous concernés ?

Par arrêté préfectoral du 2 janvier 2001, le préfet de la Région Centre vient de prescrire une nouvelle **enquête publique** sur le projet présenté par la Société Louis Lemoine en vue, en particulier, de la réalisation d'une **station d'épuration d'eaux usées** sur le territoire de la commune de La Selle-sur-le-Bied.

Cette station d'épuration est rendue nécessaire du fait de l'extension de l'usine implantée à La Selle-sur-le-Bied depuis 1992, la station d'épuration communale étant largement saturée. La construction d'une nouvelle station d'épuration ainsi que celle d'un bassin de stockage des eaux traitées sont prévues en zone non constructible, ce qui nécessite une modification du POS (plan d'occupation des sols) du canton de Courtenay. Toutes les communes du canton sont concernées. L'enquête sur cette modification s'est déroulée du 16 octobre au 16 novembre 2000 ; les communes de Pers et de Rozoy-le-Vieil étant concernées, L'ARBRE a demandé que les réserves concernant *la sécurité des biens et des personnes, le caractère et l'intérêt des lieux avoisinants, les sites et les paysages naturels ou urbains* soient étendus aux *affouillements et exhaussements du sol* liés aux ouvrages d'assainissement.

D'autre part, le permis de construire de la station d'épuration a été refusé par arrêté municipal le 22/12/2000 ; par ailleurs, l'examen de ce projet par différents services de l'Etat avait conduit à un avis défavorable de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF). Une enquête d'utilité publique est donc ouverte **entre le 27/01/2001 et le 28/02/2001** pour autoriser l'usine à étendre ses activités et à modifier le lieu d'implantation de sa future station d'épuration.

Il faut noter que

- cette station d'épuration rejettera un volume de 260m³/jour, équivalent à la production de rejets d'une population estimée à 20 000 habitants ;
- les rejets des eaux pluviales et des eaux traitées pourra se faire en secours dans la Cléry, ce qui entraînera inévitablement un déclassement de la qualité des eaux de la rivière ;
- l'épandage des effluents se fera sur le territoire des trois communes de La Selle-sur-le-Bied, Saint-Loup-de-Gonois et Griselles.
- l'arrêté préfectoral qui prescrit l'enquête publique en réduit le champ à ces trois communes.

Or, sur le territoire de la commune de Saint-Loup-de-Gonois se trouve **le captage du Syndicat intercommunal des Trois-Fontaines, qui alimente en eau potable, vingt communes**. Outre les trois communes concernées par l'enquête, **dix-sept autres communes, dont celles de Bazoches-sur-le Betz, Chevannes, Chevry-sous-Le Bignon, Le Bignon-Mirabeau, Pers-en-Gâtinais, Rozoy-le-Vieil, sont également affectées** tant par le prélèvement d'eau potable pour l'utilisation de la société que par les effluents, en raison des incidences et des risques potentiels du projet sur la qualité de l'eau potable distribuée. Ces dix-sept communes sont donc écartées de la consultation organisée du fait d'une restriction abusive du champ de l'enquête, et **leurs habitants sont privés du droit à l'information et du droit de faire valoir leurs observations pour la défense de leurs intérêts**, ce qui est en contradiction certaine avec la disposition du code de l'environnement, spécialement concernant les établissements classés (article L 123-3).

L'ARBRE a adressé **une lettre à Monsieur le Préfet** de la Région Centre lui demandant **d'étendre le champ d'application de l'enquête à toutes les communes concernées**.

Comme lors de l'enquête sur la modification du POS, nous prendrons connaissance du dossier et nous porterons nos observations à la connaissance du commissaire enquêteur.

Nous sommes tous concernés. **N'hésitez pas à aller consulter le dossier de l'enquête**, à nous interroger, à nous faire part de vos remarques, nous en tiendrons compte dans nos observations.

RAPPEL

Vous avez des questions, des remarques, des suggestions.

Nous vous rappelons qu'il existe une permanence de L'ARBRE le premier samedi de chaque mois, de 10 heures à midi, à la Mairie de Rozoy-le-Vieil.

Connaissons notre environnement

LES HAIES CHAMPETRES

Après la tempête

C'était il y a 13 mois...

Le 26 décembre dernier, en quelques heures, la tempête a ravagé le nord de la France. Deux jours plus tard, le sud à son tour était frappé. L'ampleur des dégâts est considérable, et notre région est l'une des plus touchées. Ceux qui ont vécu cette tempête ne retrouveront jamais l'environnement qu'ils ont connu.

Que faire ? Constater les dégâts, dégager, rebâtir, replanter...

Ainsi commençait notre premier propos consacré à cet événement paru dans le n°23 de la *Feuille de l'ARBRE*.

La forêt a fait alors, et encore dernièrement, l'objet de nombreux articles et commentaires dans la presse et les médias tandis qu'on parlait peu des arbres de nos villes et villages, de ceux plantés aux abords des voies de communication, des parcs et jardins...

Actualité oblige, les conséquences de la tempête ne sont plus à la une. L'immense émotion ressentie alors a bien mis en évidence que si le paysage est une construction historique et culturelle, il est en même temps une construction sociale :

Construction historique et culturelle car nos ancêtres nous l'ont confié, balisé de repères. A notre tour nous les façonnons, le modifions et le transmettons à la génération qui nous suit.

Construction sociale, car sans spectateur, il n'existe pas. Chacun y voit les éléments qu'il connaît déjà. La perception visuelle, sonore, olfactive ou tactile est avant tout dépendante de la personne et de la culture de celui qui voit, regarde, contemple...

A nous tous se trouve confié le paysage autant comme objet présent que futur : il est notre cadre de vie, ce patrimoine auquel nous sommes attachés, cet environnement qui nous influence et contribue, pour partie, à notre éducation.

Après les deux tempêtes de l'hiver dernier, après une première période d'urgence où il s'est agi d'éviter tout danger, de réparer ce qui pouvait l'être, après une année passée à couper, brûler, dessoucher, voici venu le temps de replanter. C'est l'occasion de recomposer son jardin, d'y installer des espèces mieux adaptées aux conditions climatiques, à la nature du sol.

*

* *

Et si nos jardins devenaient les nouveaux bocages du XXI^e siècle ?

L'homme aime délimiter son territoire, se retrancher derrière des écrans et partout fleurissent murs, clôtures, palissades et haies...

Si la plupart du temps on plante une haie pour se protéger du vent ou encore du bruit engendré par une route trop passante, on aime aussi à s'enclorre pour créer un jardin intime, remède contre la ville et sa vie trépidante.

Et pour peu que les espèces soient bien choisies, les haies qui bordent nos paysages offrent à notre regard une variété et un charme infinis tout en constituant une source de diversité biologique et un moyen de décoration non négligeable.

Quels arbustes ?

1 - Les arbustes feuillus typiquement champêtres

A feuilles caduques

Aubépine épineuse	Fusain d'Europe	Saule noir
Aubépine monogyne	Merisier sauvage	Sureau noir
Bourdaine	Néflier	Viorne lantane
Cerisier Sainte Lucie	Noisetier	Viorne obier
Charme commun	Prunellier	
Cornouiller sanguin	Prunier commun	
Coudrier	Saule cendré	
Erable champêtre	Saule marsault	

A feuilles persistantes

Buis	Houx vert	Troène commun
Genêt	Laurier noble (sauce)	Troène du japon

2 - Les arbustes feuillus plus ornementaux

mais d'incorporation possible dans les haies et bandes boisées composées

A feuilles caduques

Abélia	Deutzia	Rosiers arbustes
Boule de neige	Forsythia	Seringat
Buddleia	Genêt d'Espagne	Spirée Van Houttei
Cognassier du Japon	Groseillier à fleurs	Symphorine
Cornouiller mâle	Lilas	Tamaris
Cytise	Olivier de Bohême	Weigelia

A feuilles persistantes

Berbéris	Laurier tin	Troène (Californie / Chine)
Cotoneaster	Mahonia	
Eléagnus ebbingei	Pyracantha	
Eléagnus Macrophylla	Romarin	

**Nous vous donnons ci-dessous quelques pistes qui mériteraient d'être enrichies de vos réactions et de vos expériences.
Avec votre accord, nous pourrions les publier dans une prochaine *Feuille de l'ARBRE*.**

Quelle haie ?

1 Caractère champêtre entièrement caduque

	⇐	1m	⇒												
↑	1		3		5		2		4		1		3		5
0,7m															
↓		2		4		1		3		5		2		4	

- 1 : charme
- 2 : noisetier
- 3 : érable
- 4 : fusain d'Europe
- 5 : viorne lantane

2 – Caractère semi-champêtre : 1/3 caduque 2/3 persistant

	⇐	1m	⇒												
↑	1		3		5		6		1		3		5		6
0,7m															
↓		2		4		2		4		2		4		2	

- 1 : laurier tin
- 2 : charme
- 3 : houx
- 4 : érable
- 5 : éléagnus ebbingei
- 6 : troène

3 – Caractère ornemental : 2/3 caduque 1/3 persistant

	⇐	1m	⇒													
↑	1		2		B		5		1		2		B		5	
0,7m																
↓		A		3		4		C		A		3		4		C

- 1 : viorne
- 2 : cornouiller sanguin
- 3 : abélia
- 4 : rosier botanique
- 5 : seringat
- A : éléagnus
- B : berbérís
- C : laurier tin

Il faut alors doser plus savamment les essences, répartir plusieurs espèces judicieusement, doser les effets de couleurs, les associations de feuillages, les dates de floraison...

Haie de mélange, haie « champêtre » ou « bocagère », qu'elle soit faite d'espèces du pays ou d'espèces plus ornementales, elle présente

- un meilleur garnissage, les espèces se complètent entre elles,
- un meilleur abri et plus d nourriture pour les oiseaux qui y trouveront une grande variété d'insectes et de baies,
- un changement continu de teintes au cours de l'année, grâce à la succession des fleurs, des feuillages et des fruits,
- une grande souplesse dans la taille, les arbustes feuillus (persistants ou caducs) pouvant soit être taillés soit être menés en haies libres ou semi-libres, soit être rabattus, s'ils sont devenus trop grands.

Haie taillée, haie libre, brise vent, bande boisée ? La haie champêtre peut prendre toutes ces formes selon l'espace dont on dispose en largeur et en hauteur, selon que l'on désire ou non laisser monter les arbustes et les arbres qui composent ces rideaux.

*

* *

Quels arbustes employer ?

Priorité sera donnée aux espèces du pays, sans pour autant exclure les autres.

Voici (p.3) une liste non limitative d'espèces convenant au climat d'Ile de France.

Comment composer une haie à partir des espèces de cette liste ?

Les exemples proposés page 4 ne sont pas des modèles mais seulement des propositions d'association des feuillus caducs et persistants.

A partir de ces schémas de principe, on peut varier à l'infini les combinaisons en changeant les espèces.

On note toutefois que

- plus on introduit les caducs, plus grandes seront les variations de teintes avec les saisons, ce qui renforce le caractère champêtre,
- plus on introduit les persistants, plus on renforce la protection hivernale, mais plus on atténue les variations saisonnières.

*

* *

Pour en savoir plus :

Planter des haies : Dominique Saliner Sciences et Techniques agricoles

L'art des haies : n° hors série L'Ami des jardins et de la Maison

Toutes vos haies : guide Mon jardin, ma maison

Arbustes et arbres : Anita Pereire Hachette

Les haies ou l'art de composer un écran fleuri : Denis Pépin L'Ami des jardins

Les jardins paysage : Erivan Tymen Editions du Chêne

CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement – 6 quai Barentin, BP. 1841, Orléans Cedex 1, tél 02 38 54 14 15 du Loiret) : « fiche paysage » n°3, *Les haies*.

Assemblée générale

Notre association a tenu son assemblée générale ordinaire le 16 décembre 2000 à Rozoy-le-Vieil.

Le président Maurice Del Tacca a présenté le rapport d'activité de l'association :

Fonction de veille qui s'est particulièrement manifestée à l'occasion de

- l'enquête publique concernant l'extension d'une porcherie à Egreville (Feuille de L'ARBRE n°24)
- révision du plan d'occupation des sols du canton de Courtenay
- intervention auprès de la SAPRR à propos de l'A6 (réalisation du revêtement anti-bruit dans le sens province-Paris prévue en juin 2001)
- appui au projet 2X2 voies de la RN60
- vigilance et suivi de dossiers en cours : épandages de boues sur la commune de Chaintreaux, comblement de la carrière de Pers, nouvel aéroport de Paris et création de la piste sud d'Orly, surtout extension des établissements Louis Lemoine à La Selle-sur-Le-Bied (ci-dessus).

Développement de l'information et de la communication

- publication de trois *Feuilles de L'ARBRE* présentant les nouvelles courantes et un article de fond sur un problème relatif à l'environnement (les contributions de tous les adhérents sont bienvenues)
- permanence du samedi matin à la Mairie de Rozoy (information et consultation de la bibliothèque de l'ARBRE)
- journées de l'environnement : pour les enfants, parcours découverte autour de Chevannes et séance de pratique artistique sur le site de la Ferme des Haies au Bignon-Mirabeau ; pour les adultes, randonnée autour du Bignon-Mirabeau à la découverte du patrimoine bâti (Feuille de L'ARBRE n°25)

Projets à long terme :

- mise en place d'une structure garantissant la sauvegarde de notre environnement.
- participation aux travaux du syndicat de Pays Gâtinais
- établissement d'itinéraires de randonnée et de découverte

Le conseil d'administration a été partiellement renouvelé. Le président a insisté sur la nécessité de nouvelles candidatures et d'un engagement plus actif de tous, responsables et adhérents.

L'assemblée générale a été suivie d'un exposé de Richard Tomassone :

S'appuyant sur son expérience de scientifique, maire d'une petite commune rurale, le conférencier a évoqué les problèmes rencontrés au cours de deux mandats, et essayé de dégager les questions qui paraissent importantes pour assurer une gestion durable. Il a tenté de montrer que les réponses font appel à des résultats scientifiques encore imprécis, mais surtout à une description objective des situations en cause. Les réponses sont alors surtout d'ordre sociologique et politique.

Composition du Conseil d'Administration

1. - d'ABOVILLE Jérôme	7. - JANNOT Michel	13. - PINET Marcel
2. - ANNAUD Jean-Jacques	8. - LASSOURY Jacques	14. - de PONTAC Arnaud
3. - CABARET Maurice	9. - LOUIS Guy	15. - ROY Gilbert
4. - de COURTEIX Gilbert	10. - MALAVOY Christophe	16. - TOMASSONE Roberte
5. - DEFLESSELLES Arthur	11. - MARCANDELLA Florence	17. - de VILLEPIN Elisabeth
6. - DEL TACCA Maurice	12. - MOULIS Henri	18. - de VILLEPIN Bruno

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 20 janvier 2001 et a procédé à l'élection d'un nouveau bureau :

Composition du Bureau

Président d'honneur : J.-J. ANNAUD
Président : M. DEL TACCA
Secrétaire générale : R. TOMASSONE
Trésorière : F. MARCANDELLA

Vice président d'honneur : C. MALAVOY
Vice-président : H. MOULIS
Secrétaire général adjoint : J. LASSOURY
Trésorier adjoint : G. LOUIS

✂-----✂

BULLETIN D'ADHESION 2000 (1 bulletin par famille). *Membres actifs* : 30 F plus 10 F par personne supplémentaire de la même famille (minimum). *Membres bienfaiteurs* : 100 F ou plus.

NOM.....**Prénom**..... Montant cotisation :.....

Nbre de personnes :

Adresse.....

Code postal :**Commune**

L'ARBRE MAIRIE 45210 ROZOY-LE-VIEIL
télécopie : 02 38 90 28 56 émel : roberte.tomassone@wanadoo.fr